

DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



L'achigan à grande bouche ou black bass, introduit en 1960 en Nouvelle-Calédonie dans le lac Yaté pour contrôler les populations de tilapia et développer la pêche sportive, est une menace majeure pour des espèces comme le poisson endémique *Galaxias neocaledonicus*, vestige de l'ancienne faune du Gondwana et aujourd'hui proche de l'extinction. Photo : M. Lorenzoni.



Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), a été introduit en 1953 à Saint-Pierre et Miquelon à des fins cynégétiques. Il cause notamment des impacts importants sur la régénération de la forêt. Cette espèce est l'une des menaces actuelles les plus graves pour la biodiversité de l'archipel. Photo : M. Martinez.



Les rats introduits sont une menace mondiale pour de nombreuses espèces indigènes. Ils modifient la composition spécifique et la dynamique des communautés végétales, affectent les plantes endémiques dont ils consomment les graines et favorisent la dispersion de certaines plantes exotiques envahissantes. Ils sont impliqués dans la disparition de diverses espèces de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux endémiques. Photo : SEOR.



En Guyane, les chiens errants sont un problème majeur, notamment pour la conservation des populations de tortues olivâtres, une espèce classée en danger par l'UICN, dont ils attaquent les femelles reproductrices et détruisent les pontes. Photo : Kwata.

Après son abandon en 1871 sur l'île Amsterdam, le troupeau de vaches s'est fortement développé pendant près d'un siècle, occasionnant des dégâts importants aux écosystèmes et à des espèces sensibles comme l'albatros d'Amsterdam ou le phylica, seule espèce d'arbre indigène de l'île. Un programme de restauration mené entre 1987 et 1994 s'est traduit par l'éradication d'une partie du troupeau, la construction d'une clôture et la reconstitution de boisements de phylicas dont les plants sont produits sur place.

Photo : Marc Lebouvier.





Les chats sauvages sont parmi les prédateurs introduits les plus nuisibles pour la faune indigène, surtout l'avifaune.
Photo : F. Brescia.



Les fourmis sont souvent considérées comme les espèces exotiques envahissantes les plus dévastatrices.
A gauche : La fourmi manioc (*Acromyrmex octospinosus*), originaire d'Amérique du Sud, est en expansion constante en Guadeloupe et met en péril les fougères arborescentes de la forêt primaire. Photo : INRA Antilles-Guyane.
A droite : La fourmi électrique (*Wasmannia auropunctata*) est envahissante en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Elle altère le fonctionnement des écosystèmes en éliminant la majorité des invertébrés. C'est une nuisance importante pour les populations en raison de ses piqûres douloureuses. Photo : A. Nobile.



Le martin triste est l'un des oiseaux exotiques les plus communs des collectivités d'outre-mer de l'Océan Indien et du Pacifique. En Polynésie française, il a contribué à l'exclusion de plusieurs oiseaux endémiques. Il contribue également à la dissémination de plantes envahissantes. Photo : J.P. Palasi.



L'escargot carnivore de Floride *Euglandina rosea* (à gauche), introduit intentionnellement à des fins de lutte biologique contre l'achatine, un autre escargot introduit, est à l'origine, en combinaison avec la destruction des habitats naturels, de l'une des crises d'extinction modernes les plus frappantes consécutives à l'introduction d'une espèce. Il est impliqué dans la disparition de 57 espèces de Partulidae (à droite) et menace d'extinction de nombreuses autres espèces de gastéropodes.
Photo : O.Gargominy.



DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Le pissenlit (*Taraxacum officinale*), originaire des régions tempérées, a probablement été introduit dans les Iles Kerguelen à la fin du 19^{ème} siècle. Cette espèce exotique envahissante est en forte expansion et profite du changement des conditions climatiques observées à Kerguelen. Photo : J.-L. Chapuis.



Le raisin marron (*Rubus alceifolius*) est l'une des plantes exotiques les plus envahissantes de La Réunion. En 1895, Cordemoy notait à son propos : «Espèce originaire de l'Asie méridionale, importée il y a environ un demi-siècle. Cette espèce envahit aujourd'hui presque toute l'île, étouffe la végétation indigène, contribue à la destruction des forêts et représente un véritable fléau». Photo : G. Lebreton.



Le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*) est l'une des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Introduit dans plusieurs collectivités comme arbre ornemental et d'ombrage, il s'est acclimaté et est devenu envahissant dans plusieurs d'entre elles. Le tulipier du Gabon envahit les vallées de Tahiti où l'espèce est classée « menace pour la biodiversité ». Photo : J.-Y. Meyer.



Le miconia (*Miconia calvescens*) est l'une des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Introduit à Tahiti en 1937, cet arbuste a envahi près de 80 000 hectares sur l'île. Entre 10 m et 1400 m d'altitude, il a remplacé les forêts primaires par des couverts denses monospécifiques où la lumière arrivant au sol est extrêmement réduite, empêchant la régénération des plantes indigènes (image du haut). Entre 40 et 70 espèces de plantes endémiques sont directement menacées de disparition. Le miconia est également envahissant en Nouvelle-Calédonie et à Hawaï. Photos : O. Gargominy et J.-Y. Meyer.



Introduit à la Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, l'Acacia Saint Domingue (*Dichrostachys cinerea*) est envahissant dans ces trois collectivités. Photo : T. Le Bourgeois.



Plusieurs espèces de moustiques introduites sont des vecteurs de maladies transmissibles à l'homme. Ci-dessus, *Aedes albopictus*, vecteur du virus du Chikungunia. Photo : Susan Ellis, United states, Bugwood.org.



L'introduction de la mangouste en Guadeloupe et en Martinique est une cause de raréfaction de plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux nichant au sol ou près du sol. Photo : Diren Martinique.



Le seul amphibien de Nouvelle-Calédonie est la rainette introduite *Litoria aurea*. Son impact n'est pas documenté localement, mais elle est connue ailleurs comme une espèce envahissante. Photo : H. Blaffart.

EXEMPLES DE LUTTE CONTRE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

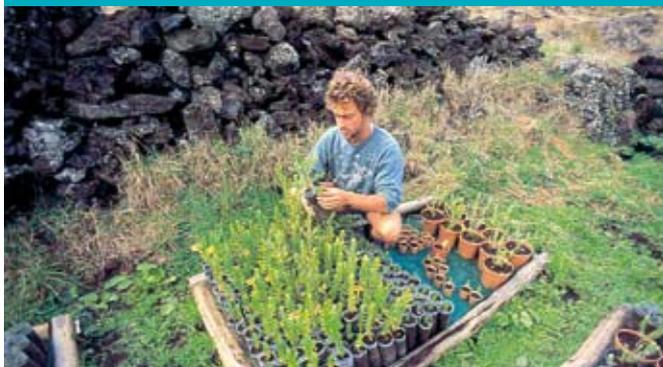


Après une phase de latence de 4 ans, l'explosion démographique de la fougère flottante *Salvinia molesta* a conduit à l'envahissement de la presque totalité de la surface de la réserve communale d'eau de Combani à Mayotte. Quinze personnes ont été engagées pendant 6 mois pour éliminer la plante de la réserve.

Photo : F. Barthelat.



A La Réunion, la lutte mécanique est engagée contre la liane papillon. Cette espèce est l'une des principales menaces pour les derniers vestiges de la forêt semi-sèche. Elle forme des fourrés impénétrables qui étouffent la végétation indigène et s'y substituent. Photo : B. Devaux.



Une opération de restauration écologique est entreprise sur l'île Amsterdam, avec la plantation de plants de *Phylica arborea* produits sur place. Déjà fortement affecté par les incendies de grande ampleur au cours des derniers siècles, le phylica, seule espèce d'arbre indigène des TAAF, voyait ses peuplements relictuels menacés par les troupeaux de bovins en liberté. Photo : P. Jouventin.



Pour lutter contre le miconia (*Miconia calvenscens*) en Polynésie française, l'introduction d'un agent biologique (le champignon *Colletotrichum gloeosporioides forma specialis miconiae*) a été réalisée en 2000 à Tahiti. En 2006, environ 15% des plants de miconia inoculés étaient morts et jusqu'à 50% avaient subi de sévères dommages aux feuilles ou à la tige. La Délégation à la Recherche poursuit l'évaluation scientifique de ce programme de lutte biologique. Photos : J.-Y. Meyer.



Depuis 2004, la SEOR, la SREPEN et l'ONF contrôlent les populations de rats et de chats dans la réserve naturelle de la Roche Ecrite qui héberge la dernière population de tuit-tuit (*Coracina newtoni*), un oiseau endémique de La Réunion classé en danger critique d'extinction par BirdLife et l'UICN. Mais l'absence de financements pérennes remet en question la poursuite de ces opérations. *Photos : SEOR.*



Afin de protéger la forêt sèche de Nouvelle-Calédonie des impacts des populations du cerf de Java, des parties entières de forêts sont mises en défens par la pose de clôtures. Dans le cadre du Programme de conservation des forêts sèches, près de 250 ha, soit 5% de la surface relictuelle occupée par ces forêts, sont désormais protégés par 17 km de clôtures. *Photo : S. Henocque.*

DES CONFLITS D'INTERETS LIES AUX ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Le pin des Caraïbes (*Pinus caribaea*) est une essence importante pour la filière bois de Polynésie française. Mais cette espèce a un potentiel invasif important. Le pin des Caraïbes a notamment tendance à recoloniser les zones ouvertes et perturbées et les bords de pistes ou de routes dans l'archipel des Australes, aux Marquises et dans l'archipel de la Société. Photo : J.-Y Meyer.



La mode des nouveaux animaux de compagnie est à l'origine de nombreuses introductions d'espèces. En Guadeloupe, la plus récente introduction d'un mammifère concerne l'écureuil *Funambulus pennantii*, dont un couple a été acheté en 1968 dans une animalerie de l'île. Les populations installées dans le milieu naturel restent aujourd'hui localisées, mais certaines caractéristiques de cette espèce dans son aire d'origine suggèrent des capacités de propagation importantes. Photo : G. Petrelluzzi.



En Nouvelle-Calédonie, le cerf de Java est un gibier de premier choix et fait l'objet d'élevages. Mais il consomme de nombreuses espèces végétales endémiques de la forêt sèche et de la forêt humide. Il est également responsable de dégâts conséquents sur les cultures et sur les plantations forestières. Les mesures de gestion de cette espèce font l'objet de négociations impliquant toutes les parties concernées. Photo : M. de Garine-Wichatitsky.



Dans la série de timbres consacrée aux espèces protégées d'outre-mer émise par la Poste française en avril 2007, le raton laveur de Guadeloupe ou « racoon » figurait parmi les espèces illustrées. Or, c'est une espèce exotique qui représente une menace écologique potentielle du fait de son régime alimentaire omnivore. Les mesures réglementaires et l'image officielle donnée à l'espèce, emblème du Parc National de Guadeloupe, devraient être reconsidérées. Photo : la Poste française.

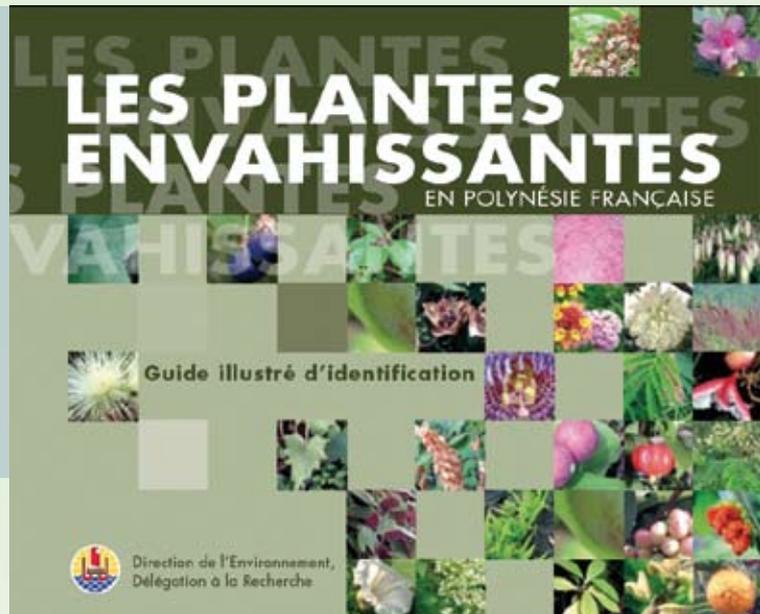


La filière horticole est considérée comme la principale source de dissémination de plantes exotiques envahissantes au niveau mondial. Dans les collectivités d'outre-mer, nombre de ces plantes exotiques envahissantes sont vendues dans les pépinières et les jardineries. Ici, un bégonia envahissant une zone de forêt humide à La Réunion. Photo : C. Lavergne.

DES OPERATIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION



Plaquette d'information sur les dangers de l'introduction d'espèces aquatiques. Source : DENV Province Sud de la Nouvelle-Calédonie.



Couverture du guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes de Polynésie française. Source : Délégation à la Recherche et Direction de l'Environnement de Polynésie française



La communication et la sensibilisation sur les zones de lutte sont importantes pour faire comprendre au grand public la nécessité des actions entreprises. Ceci est d'autant plus nécessaire lorsque la lutte a lieu dans des sites touristiques fréquentés. Photo : ONF Réunion.



Durant une matinée passée au Ouen Toro, des écoliers découvrent les enjeux de la lutte contre les espèces végétales envahissantes et l'importance de la protection et de la conservation de la forêt sèche en Nouvelle-Calédonie. Cette matinée était organisée dans le cadre de la journée mondiale de la biodiversité. Photo : DENV Province Sud de la Nouvelle-Calédonie.